



Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 23/06/2022
Date d'affichage : 28/06/2022

DELIBERATION n° 2022-52

SEANCE DU 27 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juin 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE et Marie MAURY.

Absents :

Jean-Louis GABAS
Monique CHAUSSERIE donne procuration à Pierre SEUBE
Céline FAGET donne procuration à Jérôme ARTIGUE
Dominique BARIS donne procuration à Patrick BRU
Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Tarifs piscine municipale

Afin de tenir compte de l'inflation et des travaux réalisés sur la piscine, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer des nouveaux tarifs d'entrée pour la piscine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De fixer les tarifs d'entrée de la piscine municipale comme ci-dessous :

- A la journée :
 - Habitants de Tournay
 - Adultes : 3.00 €
 - Enfants de moins de 16 ans : 2,00 €
 - Hors Tournay
 - Adultes : 4.00 €
 - Enfants de moins de 16 ans : 2,50 €
- Cartes :
 - Habitants de Tournay
 - Adultes :
 - 10 jours : 27,00 €
 - Enfants de moins de 16 ans :
 - 10 jours : 18,00 €
 - Hors Tournay
 - Adultes :
 - 10 jours : 36,00 €
 - Enfants de moins de 16 ans :
 - 10 jours : 22,50 €

2. D'appliquer ces tarifs à compter du 8 juillet 2022.

Fait et délibéré le 27/06/2022

Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas DATAS TAPIE



Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20220705-2022-52-AI
Date de télétransmission : 05/07/2022
Date de réception préfecture : 05/07/2022



Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 23/06/2022
Date d'affichage : 28/06/2022

DELIBERATION n° 2022-53

SEANCE DU 27 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juin 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE et Marie MAURY.

Absents :

Jean-Louis GABAS

Monique CHAUSSERIE donne procuration à Pierre SEUBE

Céline FAGET donne procuration à Jérôme ARTIGUE

Dominique BARIS donne procuration à Patrick BRU

Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Convention pour la création d'un accès temporaire aux emprises SNCF Réseau depuis le domaine public

Monsieur le Maire rappelle les travaux de modernisation de la ligne ferroviaire Toulouse – Tarbes. Dans ce cadre, la tranche 2022-2023 concernera la liaison Lannemezan-Tarbes et une base de vie va être installée au droit des voies de service de la gare de Tournay.

La commune et la SNCF ont convenu de la création d'un accès temporaire aux emprises SNCF depuis le domaine communal. Un état des lieux sera réalisé en amont et à l'issue des travaux par un huissier de justice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'approuver le projet de convention présenté et la mise à disposition gratuite du domaine communal
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27/06/2022

Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas DATAS TAPIE



Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20220707-2022-53-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022



Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 23/06/2022
Date d'affichage : 28/06/2022

DELIBERATION n° 2022-54

SEANCE DU 27 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juin 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE et Marie MAURY.

Absents :

Jean-Louis GABAS

Monique CHAUSSERIE donne procuration à Pierre SEUBE

Céline FAGET donne procuration à Jérôme ARTIGUE

Dominique BARIS donne procuration à Patrick BRU

Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Convention de partenariat entre la commune de Tournay et l'association culturelle laïque du canton de Tournay pour une gestion déléguée de la bibliothèque Francis Jammes

Monsieur le Maire rappelle que la gestion de la bibliothèque Francis Jammes a été confiée à l'association culturelle laïque du canton de Tournay (ACLCT).

Une convention est prévue pour définir les rôles et les missions de chacune des parties.
Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'approuver le projet de convention présenté
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27/06/2022

Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas DATAS TAPIE



Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20220707-2022-54-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022



Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 23/06/2022
Date d'affichage : 28/06/2022

DELIBERATION n° 2022-55

SEANCE DU 27 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juin 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE et Marie MAURY.

Absents :

Jean-Louis GABAS

Monique CHAUSSERIE donne procuration à Pierre SEUBE

Céline FAGET donne procuration à Jérôme ARTIGUE

Dominique BARIS donne procuration à Patrick BRU

Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Réalisation d'un emprunt pour le financement des travaux de reconstruction des réseaux d'assainissement des rues des Côteaux d'Arrêt, de l'Arros et Lestrade

Monsieur le Maire informe le Conseil des résultats de la consultation des opérateurs bancaires pour le financement d'un emprunt de 300 000 € pour la reconstruction des réseaux d'assainissement, des réseaux secs et des réseaux d'eau potable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De réaliser auprès de la Banque Populaire un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 300 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

✓ Ligne Prêt indexée sur Taux fixe

Montant du prêt : 300 000 €

Durée : 180 mois

Taux : 1.60 %

Périodicité : mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle

Echéance : constante ou progressive

Frais de dossier : 400 €

IRA : Tout remboursement anticipé du capital restant dû engendrera le paiement d'une indemnité de 8% du montant remboursé

2. Autorise Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

Fait et délibéré le 27/06/2022

Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas DATAS TAPIE



Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20220707-2022-55-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022



Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 23/06/2022
Date d'affichage : 28/06/2022

DELIBERATION n° 2022-56

SEANCE DU 27 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juin 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE et Marie MAURY.

Absents :

Jean-Louis GABAS

Monique CHAUSSERIE donne procuration à Pierre SEUBE

Céline FAGET donne procuration à Jérôme ARTIGUE

Dominique BARIS donne procuration à Patrick BRU

Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Réalisation d'un emprunt pour le financement des travaux de construction du Pôle Santé de l'Arros

Monsieur le Maire informe le Conseil des résultats de la consultation des opérateurs bancaires pour le financement d'un emprunt de 420 000 € pour la construction du Pôle Santé de l'Arros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De réaliser auprès de la Banque Populaire un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 420 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

✓ Ligne Prêt indexée sur Taux fixe

Montant du prêt : 420 000 €

Durée : 180 mois

Taux : 1.60 %

Périodicité : mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle

Echéance : constante ou progressive

Frais de dossier : 430 €

IRA : Tout remboursement anticipé du capital restant dû engendrera le paiement d'une indemnité de 8% du montant remboursé

2. Autorise Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

Fait et délibéré le 27/06/2022

Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas DATAS TAPIE



Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20220707-2022-56-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022



**MAIRIE DE
TOURNAY**

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 23/06/2022

Date d'affichage : 28/06/2022

DELIBERATION n° 2022-57

SEANCE DU 27 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juin 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE et Marie MAURY.

Absents :

Jean-Louis GABAS

Monique CHAUSSERIE donne procuration à Pierre SEUBE

Céline FAGET donne procuration à Jérôme ARTIGUE

Dominique BARIS donne procuration à Patrick BRU

Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Réalisation d'un emprunt relais pour le financement des travaux de construction du Pôle Santé de l'Arros

Monsieur le Maire informe le Conseil des résultats de la consultation des opérateurs bancaires pour le financement d'un emprunt relais de 600 000 € dans l'attente du versement des subventions dans le cadre de la création du pôle de santé de l'Arros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De réaliser auprès de la Banque Populaire un contrat de prêt relais pour un montant total de 600 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

Type de prêt : relais subvention

Montant du prêt : 600 000 €

Durée : 2 ans

Taux : 1.10 %

Périodicité perception des intérêts: trimestrielle

Amortissement capital : In Fine

Frais de dossier : 600 €

IRA : aucune

2. Autorise Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

Fait et délibéré le 27/06/2022

Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas DATAS TAPIE



Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20220708-2022-57-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022



Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 23/06/2022
Date d'affichage : 28/06/2022

DELIBERATION n° 2022-58

SEANCE DU 27 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juin 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE et Marie MAURY.

Absents :

Jean-Louis GABAS

Monique CHAUSSERIE donne procuration à Pierre SEUBE

Céline FAGET donne procuration à Jérôme ARTIGUE

Dominique BARIS donne procuration à Patrick BRU

Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Tarifs sorties ALSH

Monsieur le maire informe le Conseil municipal des différentes sorties prévues pendant l'été par le centre de loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

Date	sortie	Budget	tarifs					
			quotient 1	quotient 2	quotient 3	quotient 4	quotient 5	quotient 6
29-juin	Cirque / Parc expo - Tarbes	415,00 €	14 €	15 €	16 €	17 €	18 €	19 €
15-juil	Country/ Ludina - Mirande	538,85 €	11 €	12 €	13 €	14 €	15 €	16 €
22-juil	Animapark - Burgaud	1 165,50 €	24 €	26 €	28 €	30 €	32 €	34 €
29-juil	Lac d'Hossegor	306,00 €	16 €	17 €	18 €	19 €	20 €	21 €
05-août	Aquakids - Tarbes	812,50 €	17 €	18 €	19 €	20 €	21 €	23 €
12-août	Lac de soues	490,50 €	10 €	11 €	12 €	13 €	14 €	15 €
19-août	Zoo d'Asson	848,00 €	17 €	18 €	19 €	20 €	21 €	23 €
26-août	Aquabéarn	853,50 €	18 €	19 €	20 €	21 €	23 €	25 €

Fait et délibéré le 27/06/2022

Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20220707-2022-58-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022